
Numéro de l'intervention: 054-2012
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 19.03.2012

Déposée par: Mühlheim (Bern, pvl) (porte-parole)
Meyer (Roggwil, PS)
Zumstein (Bützberg, PLR)
Grimm (Burgdorf, Les Verts)
Jost (Thun, PEV)
Messerli (Interlaken, UDC)

Cosignataires: 0

Urgente: Non 22.03.2012

Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: POM



Violences et menaces contre les autorités: mise en place de groupes d'intervention

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les bases légales qui permettront de traiter promptement et simplement les cas de graves menaces et violences contre le personnel de la fonction publique, en particulier les collaborateurs et collaboratrices des services sociaux. Les groupes d'intervention, qui permettent aux organes administratifs, policiers et judiciaires d'échanger rapidement des informations, constituent notamment une piste à explorer. L'échange d'informations doit notamment servir à étudier, coordonner et planifier des mesures administratives, policières ou pénales qui soient rapidement efficaces.

Développement

Les menaces et les violences auxquelles est confronté le personnel de la fonction publique prennent de l'ampleur. Or, le droit de la protection des données en vigueur empêche la police, le Ministère public et les institutions concernées de s'échanger directement et efficacement des données.